

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

**SÉANCE DU 10 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix du mois d'avril, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, MM. Claude COLLOMB-PATTON, Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Stéphane BESSON, Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mme Christine RODRIGUES, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maires-Adjointes, Mmes Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Claire BARRIN, M. Benjamin DELOCHE, Mme Catherine DUTEIL, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mmes Joëlle TIBURZIO, Élixa DE POORTER, M. Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 4 avril 2025  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29  
Présents et représentés : 26

Secrétaire : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, Maire-Adjointe, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==0000==--

**N° 2025/042 - RECOURS A L'EMPRUNT - ANNÉE 2025 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DU BATIMENT ADMINISTRATIF DU SERVICE DES EAUX**

M. le Maire rappelle que lors du vote du budget Primitif 2025 du budget annexe de l'Eau potable, un emprunt global de 1 958 190,00 € a été inscrit afin d'équilibrer la section Investissement.

Il indique que suite à la consultation bancaire, 3 propositions sont parvenues au service financier et la commission Finances a décidé d'accepter les caractéristiques financières les plus performantes pour la commune auprès de l'établissement La Banque Postale qui propose 2 lignes de prêt « vert » fléchées sur :

- la construction du réservoir d'eau potable de Chamossière, pour 662 000,00 €
- la construction du bâtiment administratif du service des Eaux, pour 1 297 000,00 €

M. le Maire présente les caractéristiques de la ligne de prêt « vert » pour le financement de la construction du bâtiment administratif du service des Eaux :

Score Gissler : 1A  
Montant total : 1 297 000,00 €  
Durée : 20 ans (240 mois)

.../...

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/07/2045

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds

Montant : 1 297 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 06/06/2025, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 3,56% sur 20 ans

Mode de calcul des intérêts : Nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours

Périodicité des échéances : trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 0,05% du montant du contrat de prêt, soit 648,50 €

*Vu l'exposé de M. le Maire ;*

*Considérant les orientations budgétaires 2025 et le vote du budget Primitif 2025 en date du 13 mars 2025 ;*

*Considérant l'inscription d'un emprunt de 1 958 190,00 € au budget Primitif 2025 du budget annexe Eau potable ;*

*Considérant la consultation bancaire envoyée le 10 mars auprès de nos partenaires financiers locaux (six banques privées) ;*

*Considérant le résultat de l'analyse des offres bancaires validée par la commission Finances en date du 3 avril 2025 et de la validité de ces offres à ce jour ;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**Par vote à main levée, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** les conditions financières de l'emprunt de La Banque Postale, pour le financement de la construction du bâtiment administratif du service des eaux, telles que décrites ci-avant.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer et parapher l'ensemble de la documentation contractuelle à intervenir avec La Banque Postale relative au contrat de prêt décrit ci-dessus.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 15 avril 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Michèle FAVRE D'ANNE

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 16 AVR. 2025 ET  
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 17 AVR. 2025

THÔNES, le

17 AVR. 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

